

Matière : DIMENSION ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

CHAPITRE 1 (notions fondamentales)

Introduction

Dans nos conversations courantes, nous faisons souvent référence à l'actualité, nous reprenons souvent certaines expressions entendues aux informations ou utilisées par différents spécialistes de la question. Nous intégrons les mots à la mode comme éthique, morale ou déontologie, sans toujours savoir ce qui se cache derrière ces mots qui, dans certains cas, peuvent sembler synonymes. Afin de clarifier ces expressions, nous devons passer par l'étape des définitions.

Il existe une Charte de l'éthique et de la déontologie universitaires qui énumère les principes fondamentaux ainsi que les droits et obligations de l'enseignant-chercheur, les droits et devoirs de l'étudiant ainsi que les droits et obligations du personnel administratif et technique

1-Définitions

1.1.La morale الاخلاق

La morale est la science du bien et du mal. Elle se réfère aussi aux moeurs, aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées par la société comme relevant du bien.

La morale a plusieurs sources :

- **La religion** الدين: Textes du livre Saint (Coran)
- **La conscience** الوعي: C'est ma conscience qui m'indique ce qui est bon ou mal.
- **Le sens du devoir** الاحساس بالواجب : Accomplir le bien ou le rechercher est, avant tout, un devoir.
- **Le sens du respect** الشعور بالاحترام : Les relations interpersonnelles devraient être régies par le respect ;
- **La justice** العدالة : Nous sommes tous nés égaux en droit, en d'autres termes, il n'y a qu'une seule règle qui s'applique à tous et à toutes. Mais ces règles ne sont pas nécessairement de nature législative.
- **La vertu** الفضيلة : La vertu est propre au caractère de la personne, à son identité. Une bonne personne, une personne vertueuse, accomplira de bonnes choses.

1.2 .L'éthique علم الاخلاق

L'éthique est la science de la morale qui essaie de définir ce qui est moralement bien et ce qui est mal, juste ou injuste. C'est une branche de la philosophie qui s'intéresse aux comportements humains et, plus précisément, à la conduite des individus en

société. Ainsi, la finalité de l'éthique est de définir les comportements des hommes dans le but d'obtenir une société idéale et le bonheur de tous.

L'éthique, c'est l'esthétique du dedans." Pierre Reverdy - 1889-1960

« Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse ». Kant (1724-1804)

Les valeurs et l'éthique représentent ce que la plupart d'entre nous mettons déjà en pratique quotidiennement par le biais de nos actions. Elles décrivent la manière dont nous nous efforçons de travailler avec nos collègues de travail, nos partenaires et nos clients. Elles expliquent l'esprit qui nous anime et qui nous permet d'effectuer notre travail. Nos valeurs, ce qui nous apparaît souhaitable, ce qui a de l'importance pour nous, ce que l'on estime et cherche à atteindre, se reflètent donc dans nos activités de tous les jours

1.3 La déontologie : أخلاقيات المهنة

Déontologie "Théorie de Devoir»: ce mot provient du grec deon, deontos « devoir » et logos le discours.

La déontologie est l'ensemble des règles ou des devoirs régissant la conduite à tenir pour les membres d'une profession ou pour les individus chargés d'une fonction dans la société. Ce sont les obligations que des personnes sont tenues de respecter dans leur travail. Qu'elle soit imposée ou non par la loi, elle constitue la morale d'une profession. Ainsi, la déontologie désigne l'ensemble des devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leurs métiers de façon à faciliter les relations entre professionnels.

1.4. Droit

Le droit est constitué de l'ensemble des règles qui s'appliquent en un lieu donné, sur un territoire défini à une époque donnée. Le lieu peut être un Etat ou un regroupement d'Etats (Union maghrébine, Union Européenne, Organisation des Nations-Unies, une subdivision administrative d'un Etat (région, commune).

Remarque : Le droit ne se prononce pas sur la valeur des actes, bien/mal, bon/mauvais, il ne définit que ce qui est permis et défendu par le pouvoir dans une société donnée.

2. Distinction entre éthique et déontologie :

Le mot déontologie désigne l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre ou d'une association professionnelle. Comme les règles de droit, les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique. Une autorité est chargée de les faire respecter et d'imposer des sanctions en cas de dérogation. L'éthique, au contraire,

invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée.

En résumé

Morale : ce que la société juge bon

Ethique : ce que je juge bon

Déontologie : ce que la profession m'impose

Droit : ce que la loi définit comme permis ou défendu